

Introduction



« J'aimerais qu'il y ait plus de rencontres comme celle-ci afin de discuter davantage entre nous et avec les autorités. »

— **Amalie Sivuak**,
membre d'un
comité de justice

L'expérience qu'ont les femmes inuit du système de justice ne se limite pas à celle de victimes, de contrevenantes et de proches de ces dernières. Aujourd'hui, les femmes du Nunavik y agissent aussi en tant que traductrices, agentes d'aide aux victimes, agentes de réinsertion sociale et membres de comités de justice, entre autres. En œuvrant auprès de personnes en difficulté, ces femmes dévouées sont quotidiennement confrontées à des histoires tragiques et se sentent parfois impuissantes face à ces situations. Elles font toutefois de leur mieux pour offrir un support moral, partager leurs savoirs, conseiller et apporter des changements positifs dans la vie des autres. Puisqu'elles travaillent souvent dans des communautés et des organisations séparées les unes des autres, elles ont exprimé le besoin de se rassembler et d'échanger afin de construire des connaissances communes pouvant les aider dans leur travail.

Ce rapport est le résultat d'un projet de recherche visant à promouvoir le rôle des femmes dans les services de justice au Nunavik. Les informations présentées sont le fruit d'un sondage au sujet de la présence des femmes inuit dans ces services, et d'un atelier au cours duquel une dizaine de ces femmes ont discuté de leur travail, de leurs motivations et des défis rencontrés. Ce rapport met de l'avant leur perspective sur la justice, mais aussi l'importance de leur rôle au sein du système judiciaire et dans le maintien de l'harmonie sociale. Les résultats exposés ici représentent le point de vue de ces dix participantes uniquement, mais confirment du coup la nécessité d'organiser d'autres activités semblables dans le futur et d'y inclure un plus grand nombre de femmes inuit œuvrant dans les services de justice.¹

¹ Un portrait statistique complet sur la présence des femmes inuit dans les services de justice au Nunavik est disponible sur notre site web (www.relations-inuit.chaire.ulaval.ca). Des vidéos de témoignages, filmées pendant l'atelier, sont aussi disponibles sur suma.tv.

Les motivations et les défis rencontrés par les femmes dans leur travail

« On doit traduire différents cas et c'est parfois difficile. Avec le temps, j'ai appris qu'il ne faut pas se laisser affecter par les cas. J'ai dû mettre cela en pratique et mes collègues ont été d'un grand support parce qu'ils ont de l'expérience. »

— Leah Unaluk,
traductrice à
la Cour itinérante

Pendant l'atelier, les participantes ont décrit leur rôle comme étant celui d'aider les personnes dans le besoin, un rôle qu'elles jouaient tant dans le cadre de leur travail que dans l'ensemble de leurs relations familiales et communautaires. Ce qui les motivait dans leur travail était la possibilité d'apporter du soutien, d'écouter, d'encourager, de travailler en équipe, d'aider les autres à mieux comprendre le système de justice et d'apprendre à devenir meilleures dans leur rôle. Les participantes étaient d'avis que les femmes œuvrant dans les services de justice sont très travaillantes. Aussi, elles ont dit se sentir particulièrement valorisées lorsqu'elles parviennent à aider une personne à atteindre son but, comme celui d'éviter un retour derrière les barreaux, par exemple. Ayant elles-mêmes été personnellement confrontées à des situations difficiles dans le passé, elles affirmaient se sentir bien outillées pour aider les autres à traverser des difficultés telles que la surconsommation d'alcool et la violence.

Les participantes ont admis avoir parfois du mal à répondre aux exigences de leur emploi, particulièrement lorsqu'elles vivent des situations difficiles dans leur vie personnelle. Elles ont exprimé vivre régulièrement une surcharge émotionnelle due à la lourdeur des cas auxquels elles font face quotidiennement. Pour cette raison, elles ont formulé le besoin d'être mieux soutenues dans leur travail, notamment par le biais de formations, d'un soutien psychologique et d'un plan de mesures de sécurité. Par-dessous tout, elles ont besoin d'apprendre à mieux séparer leurs vies personnelles de leurs vies professionnelles afin d'être en mesure de prendre soin d'elles-mêmes et de leur famille.



La perspective des femmes sur le système de justice

« Je m'attends à ce que, dans le futur, un plus grand nombre d'Inuit travaille à la Cour et de pair avec les juges et les policiers. Mais nous avons d'importantes différences culturelles, et ça peut être très irritant. Je suis toutefois reconnaissante de voir les juges et les policiers venir travailler dans nos villages, car ils nous protègent bien. »

— **Amalie Sivuak**,
membre d'un comité de justice

De l'avis des participantes, le système de justice tel qu'il est au Nunavik aujourd'hui est un ensemble de règles qui a été imposé à travers des politiques coloniales. Les Inuit n'ont jamais exprimé leur accord vis-à-vis de ces règles, qu'ils ont par ailleurs du mal à comprendre. Par exemple, il est difficile pour les Nunavimmiut de saisir les symboles et les règlements du tribunal lorsqu'ils y font face, ce qui rend leur passage dans cette institution pénible. Une des lois suscitant le plus de réprobation est celle voulant que les parents dont l'enfant a atteint l'âge de 18 ans perdent toute responsabilité vis-à-vis de ce dernier. Pour eux, un enfant demeure l'enfant de ses parents pendant toute sa vie. C'est pourquoi les parents devraient toujours être informés et consultés lorsque leur enfant a des démêlés avec la justice et ce, peu importe son âge. Le manque criant de traducteurs à la Cour itinérante est un autre problème flagrant à considérer, puisqu'il contribue à amplifier les malentendus de toute part.

Les participantes ont observé que les lois imposées dans leurs communautés ont entraîné un déracinement culturel et sont à l'origine du développement de multiples problèmes sociaux. Malgré tout, elles ne rejettent pas le système de justice. Elles reconnaissent qu'elles n'ont d'autres choix que de vivre avec celui-ci et de tenter de s'y retrouver, tout en trouvant des moyens de l'améliorer. Bien que les personnes fautives courent aujourd'hui le risque d'être poursuivies et incarcérées, les participantes croient que le système de justice pénale n'est pas la solution à tous les maux. Préconisant plutôt un engagement communautaire fort pour faire face aux difficultés, ce système devrait être employé comme dernier recours uniquement. C'est pourquoi elles sentent l'urgence de renouer avec leurs traditions, telles que le lien étroit au territoire comme lieu de guérison et le recours aux aînés en tant que conseillers, afin de restaurer l'harmonie sociale.

Les participantes croient que les *Qallunaat* (les Blancs) qui travaillent au sein du système de justice au Nunavik devraient avoir une meilleure connaissance du mode de vie et de la réalité des Nunavimmiut. Afin de réduire les malentendus entre Inuit et non-Inuit, elles pensent également qu'il est primordial de développer une meilleure communication entre eux. Enfin, les deux parties devraient se considérer et se traiter sur un pied d'égalité.

Vers un modèle de justice inuit

« J'aimerais que le fonctionnement de la Cour soit plus adapté à la façon d'être des Inuit. (...) Par exemple, le fait de guérir les gens en allant sur le territoire, de leur enseigner les valeurs inuit. Travailler de cette façon aurait un effet positif, parce que ça aiderait vraiment une personne dans le besoin. Si on arrivait à travailler à la façon des Inuit dans le système de justice ici, on pourrait travailler tous ensemble. »
— **Siasi Smiler Irqumia**, gestionnaire de programme

Les participantes ont eu de la difficulté à trouver un terme approprié pour traduire le mot « justice » dans leur langue. Le terme *iqqatuiniq*, utilisé fréquemment en inuktitut, fait référence à la cour criminelle plutôt qu'au concept plus abstrait de justice. Outre le système de justice pénale, les participantes se sont donc interrogées sur la façon dont les gens maintiennent la paix et s'entraident dans leurs communautés. Elles reconnaissaient que le rôle qu'elles jouent en ce sens est très important, mais elles disaient aussi souhaiter que les hommes prennent part de manière plus significative à la vie collective. Selon elles, une société inuit harmonieuse se fonde sur la complémentarité et la relation équilibrée entre les hommes et les femmes.

Pendant l'atelier, lorsqu'elles faisaient référence à la vie passée, les participantes se figuraient un temps où les gens travaillaient ensemble et s'entraidaient, et où les parents enseignaient tout de la vie à leurs enfants. Elles ont exprimé le souhait que la culture et les traditions inuit servent de guide pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui, signalant le rôle crucial des aînés dans la transmission des traditions aux jeunes générations. Selon les participantes, la capacité des aînés à s'appuyer sur leurs expériences personnelles afin d'aider les autres fait d'eux d'importants modèles. En conséquence, elles ont ressenti le besoin d'avoir davantage d'échanges avec les aînés afin d'être mieux guidées dans leurs vies personnelles et professionnelles.

Lorsque les participantes ont réfléchi à ce que pourrait être un modèle inuit de la justice, elles ont immédiatement fait référence aux rôles et aux responsabilités de chacun dans la famille et la communauté. En tant que femmes, elles doivent élever et éduquer leurs enfants à travers les différentes étapes de la vie. Elles jouent à la fois les rôles de sanajik (marraine), d'épouse et de grand-mère, par exemple.

Selon les participantes, l'harmonie sociale doit être enseignée quotidiennement par la transmission intergénérationnelle des savoirs, des pratiques et des valeurs inuit. En termes d'harmonie, elles ont également reconnu un besoin actuel et pressant, tant chez les individus que dans les familles, de thérapie et d'apprentissage de la gestion des émotions. Lorsqu'un problème ou un conflit survient, les participantes ont défendu l'importance de soutenir les victimes. Aussi, toutes les personnes concernées devraient s'efforcer, ensemble, de résoudre la situation en demeurant à l'intérieur de la communauté. Enfin, préserver un esprit de paix exige des actions concrètes aux niveaux à la fois individuel, familial et communautaire. Ces trois niveaux sont illustrés dans le schéma suivant, lequel résume le modèle de justice inuit tel que proposé par les participantes.

« (...) on pourrait avoir un meilleur système de justice ici si on s'inspirait de notre culture et de nos traditions. Je pense que ça aiderait vraiment... d'aller sur le territoire, par exemple. Parce que le territoire est tellement paisible. On devrait aussi se concentrer davantage sur les gens qui ne cessent d'aller et venir de prison. »

— **Leah Unaluk**, traductrice à la Cour itinérante

En conclusion

Dévouées envers leurs communautés, de nombreuses femmes inuit travaillent aujourd'hui au sein des services de justice au Nunavik. Le fait d'être dispersées entre différentes communautés et organisations entraîne malheureusement souvent chez elles un sentiment d'isolement et une surcharge émotionnelle. Par conséquent, les employées aussi bien que les employeurs reconnaissent l'importance de construire et d'entretenir un réseau de soutien et de solidarité pour rassembler ces femmes. Dans le but de favoriser l'harmonie sociale dans leurs communautés, les participantes au projet ont reconnu la nécessité d'améliorer les échanges et les relations entre l'appareil judiciaire et les communautés. En ce sens, un centre de justice de proximité vient par ailleurs d'être établi à Inukjuak avec le mandat de promouvoir l'accès aux services et à l'information judiciaire pour tous les Inuit. Enfin, nous croyons que la reconnaissance du rôle joué par les femmes au sein des services de justice, de même qu'un soutien réel apporté à ces femmes, sont essentiels au renforcement de la capacité des communautés inuit à préserver l'harmonie sociale et ce, à travers une revitalisation culturelle.



